

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC Société mère)



Additif n°01 à l'Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) N°10/CMI/2025

Objet : Construction d'un Poste 225/33 kV à l'Est de Nouakchott (Poste-Est)

En complément à l'Avis d'Appel d'Offres International Ouvert N°10/CMI/2025 publié le **03 octobre 2025**, il est porté à la connaissance des Soumissionnaires ce qui suit :

Les Soumissionnaires doivent satisfaire aux critères d'éligibilité énoncés dans les Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers (v2 2024) (https://www.afd.fr/sites/default/files/2025-04/AFD-R0097%20-%20Directives%20PM%20-%202024-v2_vf.pdf) et inclure dans leur dossier la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale dûment complétée et signée, telle que présentée à l'Annexe 1 desdites Directives.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

M. Khroumbaly LEHBIB